

Image not found or type unknown



Fonctionnaire site e-learning

Par **bamboum**, le **16/05/2012** à **17:13**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir si un professeur d'université (fonctionnaire) peut avoir un site web e-learning d'assistance et de formation dans sa spécialité ? Ce site serait payant avec diverses prestations proposées. Peut-il en recevoir les bénéfices financiers ?rrrnMerci de vos réponses.